

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 18

Nombre de suffrages : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HUTCHINSON Yvan.

Etaient présents :

M. HUTCHINSON Yvan, M. MARQUE Arnaud, Mme ALLIOT Pascale, M. VANDEN DORPE Pascal, Mme GUISLAIN Nathalie, M. BASECQ Ludovic, Mme VAN EECKE Sylvie, Mme LEFEBVRE Christine, M. DUBOIS Xavier, Mme CAREY Pascale, Mme ANNAERT Christelle, M. LEROY Gérard, Mme DUHEZ Virginie, M. DAMEE Victor, Mme OLMETA Mélanie, M. DUPONCHELLE François-Xavier, Mme ZAGHBIB Romy, M. BERNABOT Stéphane

Date de convocation

13/04/2026

Procurations(s):

M. MOUVEAUX Stéphane donne pouvoir à M. VANDEN DORPE Pascal

Date d'affichage

13/04/2026

Etai(ent) absents):

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

30/04/2026

Etai(ent) excusé(s):

M. MOUVEAUX Stéphane

et publication du :

30/04/2026

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GUISLAIN Nathalie

Numéro interne de l'acte : 2026-33**2026 - 33 — Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – Désignation du représentant de la commune****Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié,

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n° 26 C 0023 du 10 avril 2026 portant création entre la métropole européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 188 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner un membre représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Par conséquent, après en avoir délibéré, il est proposé de désigner un représentant du conseil municipal pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215904707-20260427-202633-DE



Est désigné, à l'unanimité des voix Monsieur Arnaud MARQUE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PREMESQUES
Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Nathalie GUISLAIN

Yvan HUTCHINSON

